

AVENIR DES FRUITS TROPICAUX EN EUROPE AUTRES QUE BANANES, ANANAS ET AGRUMES

par **R. M. CADILLAT**

Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer

L'examen des statistiques douanières, met en évidence qu'il existe en Europe un marché étroit, certes, mais en progression certaine et notable pour les fruits tropicaux autres que les bananes, ananas et les agrumes. Cependant il est difficile d'évaluer de façon exacte les importations par fruit. Ils sont trop souvent dans une même rubrique. Toutefois depuis quelques années, en particulier pour les pays du Marché commun, une ventilation existe entre avocats, mangues et autres fruits.

C'est d'ailleurs l'avocat, ce fruit-légume, qui a la prépondérance dans la consommation européenne des fruits exotiques. Il est suivi de la mangue, du litchi, surtout connu en conserve par les amateurs de restaurants asiatiques. Il n'est pas répandu à l'état frais, bien qu'il soit présent sur le marché (deux à trois mois, fin novembre à janvier en petite quantité). Puis viennent les anones, les goyaves, les papayes, les grenadilles, les groseilles à maquereau chinoises, plus connues par leur surnom de « kiwi », très riches en vitamines et enfin, très rarement, pour ne pas dire exceptionnellement, le fruit le plus délicieux et le plus prisé de cette gamme multicolore : le mangoustan.

QUE REPRÉSENTE LE COMMERCE DE CES FRUITS ?

En l'absence de statistiques précises pour évaluer le commerce de ces fruits on peut se rapporter au maximum de 4 100 t réalisées en 1967.

Qu'est-ce à côté des 2 700 000 t de bananes importées en Europe en 1967, dont 1 600 000 dans les pays de la C. E. E., sans parler des importations d'agrumes qui, en 1967, représentaient presque 3 500 000 t, l'U. R. S. S. non comprise.

Nous donnons ci-dessous le tableau des importations totales de l'ensemble des fruits tropicaux (avocats, mangues et autres) dans les États membres de la Communauté :

TABLEAU I.

	1967	1966	1965	1964
	(en tonnes)			
Allemagne.....	145,2	80,4	57	29,1
Belgique.....	54,7 ⁽¹⁾	32,1	20,5	20
France.....	1 847,2	1 104,4	716	541
Italie.....	29	14,8	11,3	10,2
Pays-Bas.....	49	27,7	22	20
Total C. E. E.....	2 125,1 ⁽²⁾	1 259,4	826,8 ⁽²⁾	620,3 ⁽²⁾

(1) 11 mois.

(2) Estimation.

En quatre ans les importations de la C. E. E. ont plus que triplé. L'augmentation de 1966 sur 1965, a été de : 52,3 % celle de 1967, sur 1966, de : 69,8 %, 1965 sur 1964 : 33,2 %.

Voici les chiffres pour les autres pays d'Europe occidentale :

TABLEAU II.

	1967	1966	1965	1964
	(en tonnes)			
Angleterre.....	1 771	1 288	791	555
Danemark.....		14,8	6,9	3,3
Norvège.....		29	25	26
Suède.....		23	10	6
Total.....	1 771	1 354,8	832,9	590,3

Pour d'autres pays comme l'Espagne et la Suisse, il est impossible de se faire une idée de ce que représentent les autres fruits tropicaux. En effet, ils sont groupés avec les ananas. En Espagne où il a été importé au total 329 t en 1966, 263 t en 1965, 176 t en 1964, dans lesquels les avocats, mangues et anones doivent représenter, autant que l'on puisse en juger par les provenances, une dizaine de tonnes. Mais il ne faut pas oublier que l'Espagne est elle-même producteur d'avocats, d'anones, de papayes. Sa production d'avocats était, en 1966, de l'ordre de 400 à 500 t.

En Suisse, les fruits divers sont inclus dans la rubrique 08-01-030 qui comprend les fruits autres que les bananes, dattes, agrumes, noix de coco. En 1966, il a été importé 1 199 t dont 20 t d'Israël (que l'on peut considérer comme des avocats), ce qui correspond aux statistiques d'exportations d'Israël : 18,3 t pour la campagne 1965/1966 à destination de la Suisse, soit une augmentation de l'ordre de 11,8 t sur la campagne précédente. On peut estimer d'après la ventilation des provenances de cette rubrique (qui comprend les noix de cajou) qu'il a été importé environ 25 t en 1966. Le total de cette rubrique pour 1967 a été de 1 357 t, soit une augmentation de 30 % sur 1964, de 17,2 % sur 1965 et 13,1 sur 1966.

Pour les pays de l'Association Économique du Libre Échange (A. E. L. E.), dont nous avons les statistiques, le pourcentage d'augmentation est comparable à celui des pays de la C. E. E., bien que légèrement inférieur : 62 % de 1966 sur 1965, et 41 % pour 1965/1964. Pour l'Angleterre l'augmentation de 1967 sur 1966 n'a été que de 37,4 %.

Ce sont les avocats qui constituent la majorité de ces importations. Comme ces fruits sont indiqués dans les pays de la C. E. E., sous une rubrique séparée depuis 1966 (exception faite des Pays-Bas et Belgique), nous donnons le tableau III de leurs importations ; pour les deux derniers pays, pour lesquels il n'existe qu'une seule rubrique « autres fruits tropicaux », nous avons fait une estimation, compte tenu des provenances.

Aussi sur les 2 140 t de fruits tropicaux importés dans la C. E. E. en 1967, les avocats représentent 1 863,5 t dont 87,4 % sont importés par la France. Ce pays importe à lui seul 86,3 % des fruits tropicaux du Marché commun, non compris les réexportations qui se sont élevées à 18 t en 1967, contre 27 t en 1966. Ceci représente 36 g par habitant en 1967, contre 21 g en 1966.

Il est à mettre en parallèle les importations des États-Unis qui étaient, en 1966, de 280 t d'avocats et de 862 t de mangues fraîches et en conserve, ce qui est certainement la majorité de cette rubrique et 185 t de papayes, ce qui représente moins de 7 g par habitant. Il y a une production nationale de l'ordre de 45 000 t d'avocats ; en admettant que celle des mangues

TABLEAU III

	Allemagne		Belgique (a)		France		Italie		Pays-Bas (a)	
	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966
Total :	130,2 t	66,2 t	44,2 t	21,8 t	1.630,3 t	821 t	25,6 t	11,3 t	33,2 t	21,7 t
dont										
Israël	113,8	64	37,4	13,8	879,2	528,2	-	-	-	-
AFRIQUE :										
Afrique du Sud	0,6	0,1	2	5	90,2	56,5	-	-	1	-
Algérie	-	0,1	-	-	5,9	5,4	-	-	-	-
Cameroun	1	0,5	-	-	65,1	36,8	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	10,9	5,1	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	0,2	-	-	-	0,6	1
Maroc	-	0,4	-	-	15,7	12	-	-	-	-
Rhodsie	-	-	-	-	2,2	-	-	-	-	-
Guinée	-	-	-	-	3,6	0,4	-	-	-	-
Madagascar	-	-	-	-	0,5	2	-	-	-	-
Haute Volta	-	-	-	-	-	1,6	-	-	2,8	-
Egypte	-	-	-	-	-	0,5	-	-	-	-
EUROPE										
Angleterre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4
Espagne (1)	0,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-
France	6,2	0,5	4,3	3,2	-	-	-	-	-	1
dont Martinique	5,2	0,3	2,3	1	504,9	168,5	-	-	-	-
Italie	4,3	-	-	-	(2) 2,1	0,6	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
U. B. L.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,2
AMERIQUE										
Cuba	-	-	-	-	43	-	-	-	-	-
Colombie	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	0,4	1,5	-	12,8	-	-	0,2
Chili	-	-	-	-	0,7	0,7	-	-	-	-
Nicaragua	-	-	-	-	4,6	-	-	-	-	-
Surinam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3

(a) = estimations (1) = Canaries (2) = Guadeloupe (b) = prix moyen de tous les fruits tropicaux

Valeur déclarée : Prix moyen DM 3,92 F; français 4,82 F Belges 4,05 (b) 541,77 liras 4,28 2,35 florins 3,89

et autres fruits tropicaux produits aux États-Unis soit égale à la moitié de celle des avocats, cela ferait une consommation de moins de 400 g par habitant y compris les fruits importés.

AVOCATS

Le prix moyen de l'avocat importé aux États-Unis, selon les déclarations en douane, a été en 1966 de 1,50 F, et celui de la mangue, y compris la conserve, de 2,40 F.

Pour les pays autres que ceux de la C. E. E., c'est l'Angleterre qui est la plus grosse consommatrice. Les importations n'étant pas données par fruit, on ne peut que les évaluer selon les provenances. Nous estimons qu'elles doivent représenter environ 1 300 t, dont plus des 3/4 en provenance d'Israël, ce qui représente un peu plus de 20 g par habitant.

Les importations des autres pays de l'Europe occidentale peuvent être évaluées à environ une centaine de tonnes. On peut donc dire que l'Europe a, en 1967, consommé en gros 3 500 t d'avocats.

Si l'on admet que d'ici 1970 l'augmentation de la consommation de ce fruit sera identique à celle de l'Europe entre 1967 et 1966, il faudrait importer alors 7 000 t. Si nous prenons l'hypothèse d'une augmentation annuelle de 50 % jusqu'en 1970, dans ce cas, il faudrait importer 11 800 t. Nous estimons qu'il serait raisonnable de prévoir une importation de l'ordre de 8 à 9 000 t maximum.

Nous ne pensons pas que l'on puisse envisager encore pour l'Europe une consommation comparable à celle des États-Unis qui est d'un avocat par tête et par an. Ni même celle d'un demi-avocat, car cela représenterait pour l'Europe occidentale la nécessité d'une importation de l'ordre de 31 000 t.

Ces chiffres montrent qu'un marché en extension existe pour ce fruit. Mais deux facteurs seront déterminants pour ce développement : le prix et la qualité. Celle-ci peut-être plus déterminante que celui-là.

Il ne faut pas perdre de vue l'effort réalisé quant à la présentation, à la qualité, par le principal fournisseur actuel du marché : Israël et ensuite l'Afrique du Sud, ce qui donne à ces pays une avance très nette sur le marché européen et aussi par leur organisation commerciale.

D'autre part, actuellement Israël a 545 ha en production. Ce pays escompte pour sa campagne 1967/1968 récolter 4 000 t d'avocats, plus que l'Europe n'en a consommé en 1967.

Les droits de douane actuels sont pour les pays des États africains et malgaches associés (E. A. M. A.) 2 % en France comme pour les autres fruits tropicaux et 6,80 % ad valorem pour les pays tiers.

Au Bénélux, pour les avocats les droits sont nuls, 10 % pour les autres fruits en provenance C. E. E. et E. A. M. A., 17,2 % pour les pays tiers.

En Allemagne fédérale, ils sont nuls pour la C. E. E. et E. A. M. A., 4,80 % pour les pays tiers, de même que pour les autres fruits tropicaux.

En Italie, ils sont de 6,40 % pour les fruits en provenance de la C. E. E. et E. A. M. A., pour ceux des pays tiers 8 %.

Aux États-Unis, la taxe est de 7,5 ct par livre (tarif 1) et 15 ct par livre (tarif 2).

En Angleterre, le tarif « melons et autres fruits » est de 10 % ad valorem.

MANGUES

Les mangues viennent après les avocats, mais l'on peut dire que les principaux consommateurs sont exclusivement l'Angleterre et la France, suivies par la Suisse. Le tonnage importé en France en 1967 a été de 171 t contre 167 t en 1966. En Angleterre, d'après les provenances de la rubrique « Fruits tropicaux », on peut évaluer le tonnage aux alentours de 300 t et sans doute de 20 à 30 t en Suisse.

Pour les autres pays d'Europe occidentale, il doit se situer entre 30 à 40 t. Donc, pour l'ensemble de l'Europe, de l'ordre de 500 t.

Comparativement aux provenances des avocats, les pays fournisseurs sont plus diversifiés. Nous prendrons l'exemple de la France, dont seule la rubrique douanière permet avec certitude de connaître les statistiques pour ce fruit. Nous avons, en 1967, les provenances suivantes par ordre d'importance :

Mali.....	58,1 t
Congo Brazza.....	39,7 t
Madagascar.....	27,9 t
Sénégal.....	12,9 t
Haute-Volta.....	12,6 t
Israël.....	7 t
Kenya.....	2,5 t
Cuba.....	6,4 t
Afrique du Sud.....	2,5 t
Indes.....	2,3 t
Côte d'Ivoire.....	1 t

Les autres provenances, Guadeloupe, île Maurice, république Dominicaine, Égypte, Pakistan, n'ont livré que moins de une tonne. Le prix moyen de douane a été de 3,88 F.

En Angleterre, les principaux pays fournisseurs sont le Kenya, l'Afrique du Sud, l'Inde, la Jamaïque.

Que sera l'avenir pour ce fruit, il se développera certes, mais certainement, pas de la même façon que l'avocat, car il ne peut être consommé que comme fruit, ou en compote et non s'accommoder dans les plats culinaires ou comme hors d'œuvre. Il ne sera jamais consommé comme une pêche ou un abricot comme certains voudraient l'envisager. Il y a la concurrence des fruits métropolitains et son prix, compte tenu de la nécessité de son transport par avion, tout au moins dans l'état actuel des choses. Au mieux peut-on envisager un tonnage à importer de l'ordre d'un millier de tonnes en 1970.

Là aussi la qualité et la présentation auront leur importance. La présentation des fruits d'Afrique du Sud, du Kenya, d'Israël, ne devra pas être perdue de vue pour les fournisseurs du marché européen.

Les chiffres approximatifs de production de quelques pays sont : Égypte : 80 000 t ; Inde : plus de 3 000 000 de t ; Pakistan : 900 000 t (383 000 t pour le seul Pakistan occidental) ; Afrique du Sud : 5 500 t (moitié environ de celle de l'État de Floride aux États-Unis) ; pays d'Afrique : 75 000 t (Mali : 23 000 t, Sénégal : 10 000 t, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta de 2 à 3 000 t, Cameroun et au Congo.)

Ces chiffres prouvent que, pour le marché européen, il sera facile de l'approvisionner et que la concurrence sera sérieuse en fonction des distances et des prix de revient.

AUTRES FRUITS TROPICAUX

Quant aux autres fruits, anones, litchis, kiwi, mangoustans, si leur consommation peut augmenter, ce sera toujours dans une limite étroite car ils sont des produits de luxe, leur marché sera restreint malgré l'augmentation du pouvoir d'achat, et nous ne pensons pas que leur marché dépasse, dans un avenir rapproché, plus d'une ou deux centaines de tonnes, car ce ne sont pas des fruits d'une consommation courante. Il y a certes le problème de l'attrait de l'exotisme, mais si, pour certains pays, ces fruits sont une partie non négligeable de leur production fruitière et où l'on pense que le marché européen peut être un débouché important, ne se leurrent-ils pas sur les possibilités escomptées pour ces fruits ? Il y a la production européenne de fruits qui a augmenté considérablement, le goût du consommateur, et le pouvoir d'achat de la masse.

En inversant le problème quelles seraient les possibilités pour les producteurs européens de trouver des débouchés pour les myrtilles, la fraise, la cerise, les groseilles, le cassis frais sur les marchés de l'Afrique ?

Bien qu'étant d'un optimisme raisonné, alors que nous autres européens tendons et cherchons à vivre comparablement à un pays dont le standing de vie est le plus élevé, celui des États-Unis, on relève dans les chiffres officiels du ministère de l'Agriculture de ce pays un fait qui doit donner à réfléchir en ce qui concerne la consommation fruitière. En 1960, la consommation par tête et par an des fruits était de 44,631 kg ; celle des fruits en conserve en équivalent de fruits frais de 46,578 kg, soit 91, 209 kg. Elle n'est plus en 1966, que de 36,831 kg et de 43,137 kg au total de 79,968 kg, ce qui représente en six ans une régression de 12 % !

Rappelons que la moyenne de la consommation apparente de fruits frais de l'Europe des six en 1965 était de 89,831 kg (États-Unis 1965 : 81,056 kg) et en Angleterre y compris les fruits secs de 55,383 kg en 1966.

CARENES ET TROUBLES DE LA NUTRITION MINÉRALE CHEZ LE BANANIER

Guide de diagnostic pratique

par **J.-M. CHARPENTIER** et **P. MARTIN-PRÉVEL** (I.F.A.C.)

Cet album illustre, avec 86 diapositives en couleurs, reproduisant des photographies prises au cours d'expériences en culture hydroponique ou dans des plantations d'Afrique, des Antilles, d'Amérique latine, les aspects des divers troubles de la nutrition minérale actuellement connus chez le bananier : carences, déséquilibres et toxicités.

Les diapositives (24 × 36 mm) sous carton (50 × 50 mm) sont groupées par 6 dans des pochettes avec une légende explicative pour chacune d'elles.

Le livret qui les accompagne comporte trois parties :

- 1) un exposé des conditions de validité d'un diagnostic fondé sur l'observation visuelle de la plante ;
- 2) une description détaillée des carences, excès ou déséquilibres avec renvoi aux photographies correspondantes ;
- 3) un tableau synoptique résumant en quelques lignes chacune des descriptions précédentes.

L'ensemble est présenté sous un boîtier cartonné 13 × 18 cm.

Prix : **120 F.**

Adresser les commandes à :

Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer (Service des Publications)

6, rue du Général-Clergerie, 75-Paris (16^e), France

Sous presse :

LES ALTÉRATIONS ET LES MALADIES FONGIQUES D'ENTREPOSAGE DES AGRUMES ET DE DIVERS FRUITS TROPICAUX

par **Étienne LAVILLE**

(Service de Phytopathologie de l'I.F.A.C.)

Ce nouveau volume consacré aux maladies d'entreposage des fruits tropicaux complète celui consacré essentiellement aux Bananes, paru en 1967.

Il offre 84 diapositives en couleurs et par conséquent les *symptômes exacts* des maladies fongiques survenant après récolte, sur les fruits exotiques tels que l'Ananas, l'Avocat, la Mangue, et sur d'autres moins connus mais tout aussi appréciés comme le Mangoustan, la Passiflore, les Litchis, les Papayes, etc.

Le livret qui les accompagne se compose d'une part de conseils adaptés à chaque fruit, pour en assurer la meilleure conservation et par conséquent la meilleure présentation, et d'autre part de descriptions détaillées des principales maladies pouvant survenir, ainsi que les moyens de les éviter.

L'ensemble est présenté sous boîtier cartonné 13 × 18 cm.

Prix : **130 F.**

Adresser les commandes à :

Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer (Service des Publications)

6, rue du Général-Clergerie, 75-Paris (16^e)